



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 29 JUIN 2023

Nombre de membres
du Conseil
Communautaire : **48**

Nombre de membres
qui se trouvent
en fonction : **48**

Nombre de délégués :
- présents : **33**
- représentés : **8**
TOTAL **41**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 29 juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, 1^{er} Vice-Président.

Membres présents :

| | | |
|---|--|---|
| <i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire - | <i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> - M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint | <i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe |
| <i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire - | <i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire - | - - - |
| <i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire - | <i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe | M. Claudio FAZIO, Cons. Mun. |
| <i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun. | <i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire - | <i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBOURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint |
| <i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe - | <i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> - Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe | <i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe |
| <i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire - | - M. Martial HELLER, Adjoint | <i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint |
| <i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire - - | - Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun. - | <i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe |
| | | <i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe |

Membres représentés :

| | |
|------------------------------|--|
| M. Laurent FURST | ayant donné procuration à Mme Chantal JEANPERT |
| Mme Laurence HOMMEL | ayant donné procuration à M. Bruno EYDER |
| M. Fabien SCHMITT | ayant donné procuration à Mme Laetitia MARTZ |
| Mme Sylvia FENGER HOFFMANN | ayant donné procuration à M. Alexandre DENISTY |
| Mme Marianne WEHR | ayant donné procuration à M. Denis TOURNEMAINE |
| Mme Solène HOEHN | ayant donné procuration à M. Eric FRANCHET |
| Mme Christelle WAGNER-TONNER | ayant donné procuration à Mme Catherine WOLFF |
| Mme Marie-Bernadette PIETTRE | ayant donné procuration à M. Jean-Michel WEBER |

Membres excusés :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM
M. Philippe BUCHMANN, Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM
M. Thierry KLEIN, Adjoint de MUTZIG

Assistait en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – PACTE DE GOUVERNANCE

N° 23-49

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU les statuts de la Communauté de Communes ;

VU le règlement intérieur du Conseil Communautaire adopté par délibération N° 21-05 du 18 février 2021 ;

VU sa délibération N° 23-06 du 2 mars 2023, prenant acte du rapport comportant les observations définitives du contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes concernant les exercices 2015 et suivants par la Chambre Régionale des Comptes Grand Est et la réponse de la Communauté de Communes ;

CONSIDERANT le rappel au droit N° 1 dudit contrôle nous demande d'inscrire à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance, en application des dispositions de l'article L. 5211-11-2 du CGCT ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 16 mars 2023, estimant que l'élaboration d'un pacte de gouvernance n'est pas pertinent pour la Communauté de Communes, aux motifs que certains éléments constitutifs ne sont pas adaptées à la taille et au mode de fonctionnement de notre E.P.C.I. et d'autres figurent déjà dans le règlement intérieur ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président de la séance ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**par 40 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION
décide**

de ne pas élaborer de pacte de gouvernance entre les communes et la Communauté de Communes pour le mandat électif en cours.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Alain VON WIEDNER

Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président



Jean-Luc SCHICKELE

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 30 juin 2023
- publication sur le site internet le : 30 juin 2023

Acte à classer

DE-23-49

| | | | |
|----------------------------|---|--------------------------------|--------------------|
| 1 En préparation | 2 En attente retour Préfecture | 3 > AR reçu < | 4 Classé |
|----------------------------|---|--------------------------------|--------------------|

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-06-30T12-13-59.00 (MI246072769)

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20230629-DE-23-49-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : ADMINISTRATION GENERALE - PACTE DE GOUVERNANCE

Date de décision : 29/06/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées

Identifiant unique de l'acte antérieur
:

Acte : [23-49 AG PACTE DE
GOUVERNANCE.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 30/06/23 à 12:13

Date 30/06/23 à 12:13

Date 30/06/23 à 12:25

Par [SEGUIN Muriel](#)

Par [SEGUIN Muriel](#)